



# **Catalogue des tarifs pour la location des salles communales - 2025**

LOCATION DE SALLES (hors services annexes) - SRC		2024	2025	% d'évolution	2024	2025	% d'évolution	2024	2025	% d'évolution
		TARIF A			TARIF B			TARIF C		
TYPOLOGIES DU DEMANDEUR		Particuliers Baulois (*) Associations bauloises, Ecoles et ASL			Particuliers non Baulois Associations non Bauloises			Entreprises, sociétés organisatrices d'événements		
Unité*										
<b>A- LES FLORALIES</b>										
Grande salle sans cuisine	heure	63,00 €	65 €	3,0%	119,00 €	123 €	3,0%	342,00 €	352 €	3,0%
Grande salle + cuisine	heure	76,00 €	78 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%	350,00 €	361 €	3,0%
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	30,00 €	31 €	3,0%	52,00 €	54 €	3,0%	85,00 €	88 €	3,0%
Forfait Salle 1 + 2 ou Salle 3 + 4	heure		31 €							
Salle 1 + 2 + 3 + 4	heure		62 €							
<b>B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX</b>										
Tarif par salle	heure	21,00 €	22 €	3,0%	60,00 €	62 €	3,0%	113,00 €	116 €	3,0%
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2,00 €	2 €	3,0%	2,00 €	2 €	3,0%	2,00 €	2 €	3,0%
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTES</b>										
Salles festives / réunion	heure	32,00 €	33 €	3,0%	55,00 €	57 €	3,0%	85,00 €	88 €	3,0%
Salle polyvalente	heure	78,00 €	80 €	3,0%	143,00 €	147 €	3,0%	351,00 €	362 €	3,0%
Salles sportives	heure	78,00 €	80 €	3,0%	143,00 €	147 €	3,0%	351,00 €	362 €	3,0%
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</b>										
Maison du Guezy et d'Escoubiac - Grandes salles	heure	33,00 €	34 €	3,0%	57,00 €	59 €	3,0%	85,00 €	88 €	3,0%
Maison du Guezy, d'Escoubiac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	20,00 €	21 €	3,0%	33,00 €	34 €	3,0%	53,00 €	55 €	3,0%
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	40,00 €	41 €	3,0%	66,00 €	68 €	3,0%	100,00 €	103 €	3,0%
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoubiac	heure	15,00 €	21 €	40,0%	57,00 €	80 €	40,0%	85,00 €	119 €	40,0%
<b>E- AUTRES SALLES</b>										
Salle du conseil municipal	heure									
Parc des Dryades + Forfait montage et démontage	jour							872,00 €	898 €	3,0%
Forfait								645,00 €	664 €	3,0%
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>										
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	193,00 €	199 €	3,0%	193,00 €	199 €	3,0%	193,00 €	199 €	3,0%

		2024	2025	% d'évolution	2024	2025	% d'évolution	2024	2025	% d'évolution
		<b>TARIF D</b>			<b>TARIF F</b>			<b>TARIF G</b>		
<b>TYPLOGIES DU DEMANDEUR</b>	<b>Unité</b>	<b>Administration et collectivités</b>			<b>Comités d'entreprises syndics baulois (**)</b>			<b>Comités d'entreprises syndics non baulois</b>		
<b><u>A- LES FLORALIES</u></b>										
Grande salle sans cuisine	heure	62,00 €	64 €	3,0%	119,00 €	123 €	3,0%	190,00 €	196 €	3,0%
Grande salle + cuisine	heure	75,00 €	77 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%	200,00 €	206 €	3,0%
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	29,00 €	30 €	3,0%	85,00 €	88 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%
Forfait - Salle 1 + 2 ou Salle 3 + 4	heure		30 €							
Forfait - Salle 1 + 2 + 3 + 4	heure		60 €							
<b><u>B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX</u></b>										
Tarif par salle	heure	18,00 €	20 €	11,1%	83,00 €	85 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2,00 €	2 €	3,0%	83,00 €	85 €	3,0%	2,00 €	2 €	3,0%
<b><u>C- SALLES SPORTIVES ET SALLE POLYVALENTE</u></b>										
Salles festives / réunion	heure	31,00 €	32 €	3,0%	85,00 €	88 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%
Salle polyvalente	heure	76,00 €	78 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%	190,00 €	196 €	3,0%
Salles sportives	heure	76,00 €	78 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%	190,00 €	196 €	3,0%
<b><u>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</u></b>										
Maison du Guezy et d'Escoubac - Grandes salles	heure	32,00 €	33 €	3,0%	85,00 €	88 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%
Maison du Guezy, d'Escoubac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	19,00 €	20 €	3,0%	85,00 €	88 €	3,0%	147,00 €	151 €	3,0%
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	39,00 €	40 €	3,0%	100,00 €	103 €	3,0%	180,00 €	185 €	3,0%
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoubac	heure	14,00 €	20 €	40,0%	85,00 €	119 €	40,0%	147,00 €	206 €	40,0%
<b><u>E- AUTRES SALLES</u></b>										
Salle du conseil municipal	heure	38,00 €	39 €	3,0%						
Parc des Dryades + Forfait montage et démontage	jour	855,00 €	881 €	3,0%						
	Forfait	632,00 €	651 €	3,0%						
Autre salle de réunion de l'hôtel de ville	heure	12,00 €	12 €	3,0%						
<b><u>DEPASSEMENT HORAIRE</u></b>										
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	188,00 €	194 €	0 €	187,00 €	193 €	3,0%			

\* : Tarif heure non divisible et TTC - Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une redevance énergétique additionnelle sera appliquée désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation citoyens. Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

Les montants de la politique tarifaire sont affichés en T.T.C. Tarif heure non divisible.

Le tarif association concerne les associations qui sont créées depuis plus d'un an. Pour les associations de moins d'un an, le tarif B est appliqué.

Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant hors services annexes.

Les prestations annexes facturées en plus de la location :

- Branchements électriques complémentaires (forfait de 250 €)
- Barnums, tables chaises podium (coût unitaire/jour de location)
- Les prestations liées à la sécurité, le cas échéant (SSIAP)
- Véhicule avec chauffeur

(\*) **Le particulier Baulois** devra fournir un justificatif de domicile et sera le seul responsable de la location

(\*\*) Tarif lissé / heure pour toutes les résidences bauloises en gestion par un **syndics de copropriétés** quel que soit l'équipement, exception faite de la grande salle des Floralies, la salle polyvalente Alain Burban et l'Auditorium Maison Saint-Exupéry. Le tarif F sera appliqué

Pour tous les **syndics et résidences non bauloises**, application du tarif (G) quel que soit l'équipement, exception faite de la grande salle des Floralies et l'Auditorium Maison Saint-Exupéry.

**Les manifestations à caractère commercial** : pour toute manifestation liée à une démarche commerciale (forum, salon, exposants, concert etc...) ou professionnelle dotée d'une billetterie. Même informative en direction d'un public bien ciblé, le tarif C sera appliqué quel que soit le type d'organisateur (particulier, association, entreprise).

Le principe général est la non-gratuité pour toute occupation et utilisation du domaine public. Néanmoins, selon l'article L2144-3 du CGCT, la gratuité peut être accordée aux :

**Conditions de repli :** si l'organisateur demande à bénéficier d'un repli par exemple du Parc des Dryades vers la salle des floralies pour des raisons météorologiques, il lui sera alors facturé la location à hauteur de 35 % du tarif de la salle selon la catégorie du demandeur. (Tarifs A B C D ..... ) et en fonction des prestations choisies.

Si l'organisateur ne souhaite pas payer cette garantie de repli lors de sa réservation auprès du service Culture et animation, la disponibilité de la salle ne sera pas garantie. Si l'organisateur maintient la volonté d'utiliser la salle en question – si disponible, une facturation lui sera adressée par le service Relation Citoyens à l'organisateur sur la base du « plein tarif ».

Cette participation financière est mise en place afin de compenser la perte de recettes pour la collectivité pour d'autres locations et est applicable à l'ensemble des salles communales.

### **Associations Bauloises.**

Il est proposé d'accorder aux associations Bauloises, utilisant les salles municipales de La Baule-Escoublac, le droit à 3 gratuités par an pour les réunions statutaires (assemblées générales, conseil d'administration et réunion de bureau). La durée d'une réunion statutaire est fixée de façon forfaitaire pour une durée de 3 heures, avec une extension d'1h30 lorsqu'elle s'achève avec un pot de l'amitié.

Un moment de convivialité (galette ou repas simple sans utilisation scénique) sera accordé gratuitement aux associations sous conditions spécifiques à savoir une durée maximum de 7h. Toute extension du créneau, fera l'objet d'une facturation. La gratuité de la salle suppose la gratuité des matériels sur site en fonction des stocks disponibles et des possibilités des services municipaux.

**Toutes les associations bauloises** dont les bénéfices sont intégralement reversés à une œuvre labellisée d'intérêt général au niveau national bénéficiera d'un tarif spécial forfaitaire à la journée 260 €/salle utilisée.

Dans le cas de lotos caritatifs, seule une amplitude horaire de 7 h sera accordée pour ce tarif spécial - incluant montage et démontage

**Les associations qui disposent de locaux mis à** disposition par convention sont redevables du coût horaire de mise à disposition de locaux situés dans un autre équipement municipal ainsi que des créneaux supplémentaires hors convention.

**Sécurité :** les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

### **Réunions politiques :**

Les partis politiques ont le statut d'association régie par la loi de 1901. Le pluralisme et la mise en concurrence des différentes formations politiques sont un des fondements de la démocratie et de la liberté d'opinion, à ce titre, ils bénéficient tous d'un traitement équitable en matière de location de salles, selon les modalités suivantes :

Dans l'année pré-électorale pour le soutien d'un candidat, il est décidé la :

- Gratuité des salles, matériels municipaux et plantes déjà présents dans les salles. Tout apport de matériel supplémentaire sera facturé au demandeur.
- Afin de garantir l'équité de traitement pour tous les partis politiques : fixation au maximum de 3 passages dans les 6 quartiers de la commune.
- Universités d'été/séminaires/réunions publiques... hors période pré-électorale : pas de gratuité, l'organisation de ce type de manifestation est soumise à redevance (Tarif A)

### **Obsèques pour un moment de recueillement :**

Il est proposé aux résidents baulois selon la disponibilité des salles communales une mise à disposition avec un forfait 50€ pour la durée d'occupation de la salle. Toutes demandes extérieures à savoir de particulier hors-baulois seront facturées au tarif B en fonction de la salle choisie.



**Pour toutes vos demandes de réservation de salles,**

**Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :**

**[salle@mairie-labaule.fr](mailto:salle@mairie-labaule.fr)**

**[ou en complétant le formulaire en ligne](#)**

**[sur le Portail citoyen de la Ville](#)**